

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

L'an deux mil vingt cinq, le trois mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean Toussaint MICALETTI.

Date de la convocation : 27/02/2025

Date d'affichage : 12/03/2025

Étaient présents : M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Procurations : -

Secrétaire : ANGEL-BENETTI Carlos.

OBJET : ADHESION CAUE DE CORSE ANNEE 2025

Délibération n° : MA-DEL-2025-020

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au conseil municipal l'association CAUE de Corse.

Le CAUE de Corse est une association de droit privé qui a pour objet d'informer, conseiller et sensibiliser différents types de publics du cadre de vie, dans les domaines de l'architectures, de l'urbanisme, de l'environnement, du paysage, et de l'énergie.

L'association accompagne les collectivités dans tous leurs projets d'architecture, d'urbanisme, d'aménagement de de paysage.

Elle forme les élus à la connaissance des pratiques et réglementations, à la gestion des territoires de l'aménagement, du patrimoine bâti et de l'espace naturel.

Elle aide les communes à l'élaboration, la révision, l'évolution et à l'application de leurs documents d'urbanisme.

Elle accompagne les collectivités pour la réalisation d'opérations d'aménagement, d'études d'opportunité et de faisabilité du projet (réhabilitation, construction ou extension de bâtiments publics).

En matière de paysage, elle conduit toutes les réflexions préalables à l'aménagement d'espaces publics (traversées de bourgs, places, cimetières, parcs de stationnement et des études de grand paysage.

Il est proposé au conseil municipal, de décider d'adhérer au CAUE de Corse et de voter un crédit de 400.00 € correspondant à la cotisation annuelle de la commune à l'association.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adhérer à l'association CAUE de Corse,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale de l'association,
- D'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 400.00 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
vote d'affichage le 12/03/2025

Pour extrait certifié conforme
Le 1er Adjoint, M. Jean-Toussaint MICALETTI

